

# CAPa Métiers de l'Agriculture option Horticulture

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Travailler dans une exploitation horticole.
- Être responsable de la conduite d'une production végétale et travailler les sols.
- Préparer les parcelles.
- Procéder aux plantations et aux semis.
- Surveiller la croissance et la protection des végétaux (fertilisation, conduite phytosanitaire, arrosage).
- Récolter et conditionner les produits.

## Entreprises d'accueil

Entreprise du secteur de l'horticulture (floriculture, maraîchage, pépinière, arboriculture).

## Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être issu d'une classe de CAPa 1<sup>ère</sup> année Métiers de l'Agriculture-Horticulture / ou être titulaire d'un CAPa dans une autre option.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
503 211 30	25306

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

### Durée de la formation

525 heures (sur 1 an).

### Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

2 semaines en UFA  
2 semaines en entreprise.

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard

340 rue Costa de Beauregard  
73000 CHAMBERY  
04 79 33 44 22  
chambery@cneap.fr  
www.fondationdubocage.org

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Français
	Histoire-Géographie
	Anglais
	Education Socioculturelle
	Biologie-Ecologie
	Physique-Chimie
	T.I.M. (Technologie de l'Informatique et du Multimédia)
	E.P.S.
Matières professionnelles	Mathématiques
	SESG (Sciences Economiques, Sociales et de Gestion)
	STE (Sciences et Techniques des Equipements)
	STH (Sciences et Techniques Horticoles)

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>E1 :</b> • Histoire-Géo • Mathématiques	1 1	CCF CCF	Oral Ecrit
<b>E2 :</b> • Français • E.P.S. / Biologie	1 1	CCF CCF	Ecrit Pratique et Oral
<b>E3 :</b> • Français/Anglais • SESG	1 1	CCF CCF	Oral Oral
<b>E4 : STH</b>	4 2	Ponctuel CCF	Oral Pratique explicitée
<b>E5 : STH</b>	2	CCF	Pratique explicitée
<b>E6 : STE</b>	3	CCF	Pratique explicitée
<b>E7 : MIP</b> (Module d'Initiative Professionnelle)	3	CCF	Pratique explicitée

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références

	2019	2018	2017
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>	<b>83,01%</b>
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSA titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>82%</b>	<b>80%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>87%</b>	<b>88%</b>	<b>Non mesuré</b>

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- CAPA, dans une autre option.
- Bac Pro Productions Horticoles, Aménagements paysagers, Technico-commercial.
- Certificat de Spécialisation.

### Débouchés professionnels :

Entrer dans la vie professionnelle : accès aux métiers d'agent horticole, ouvrier en maraîchage, responsable de culture, second d'exploitation horticole, préparateur de commande.

## Modalités financières

### Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 238 €

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Dates de la formation

Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
2020-2022	01/09/2021	02/07/2022

### Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

## Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : Lignes C, 2, 5, 15.
- Gare TGV Ter à proximité : gare de Chambéry – Challes les Eaux à 15 min (à pied ou en bus).

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

Adhérent ou sympathisant FNPFP, Société d'horticulture

### • Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

## Matériel / Équipement

• Salles de cours équipées video projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF...

• Plateau technique :

- Exploitation horticole sur le site du lycée d'une superficie de 3000 m<sup>2</sup> de serres (verre ou plastique) possédant un magasin de vente ouvert toute l'année au public, faisant de la vente au détail et en gros d'une surface de 300 m<sup>2</sup>. Elle produit des plantes annuelles, bisannuelles, des potées fleuries, géraniums, chrysanthèmes, vivaces et replants de légumes. Les serres sont équipées d'ordinateurs climatiques, de ferti-irrigation. L'exploitation est adhérente à la FNPFP et est labellisée HPF (Horticulteurs et pépinières de France). Elle est conduite dans une démarche éco-responsable (diminution de l'utilisation des plastiques, amendements organiques uniquement, mise en place de la lutte biologique, chauffage au gaz naturel avec traitement des fumées, récupération de la totalité des eaux d'arrosage.
- Surface de production de plein air de 10 000 m<sup>2</sup>
- Atelier pour assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau
- Travaux pratiques chez les horticulteurs parlementaires en maraîchage, pépinière.

## Coordonnées de l'UFA



**Fondation du  
BOCAGE**

Notre force, c'est vous !

Depuis 1867  
Fondation reconnue d'utilité publique  
Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard  
Formation continue pour adultes  
Actions d'enfants à caractère social  
Centres de vacances Montagne & Mer

**Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard**  
Horticulture - Paysage - Services à la personne  
De la 4ème à la Licence

### Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard

340 rue Costa de Beauregard  
73000 CHAMBERY  
04 79 33 44 22  
chambery@cneap.fr  
www.fondationdubocage.org

### CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 Caluire et Cuire  
04 72 10 94 07  
contact@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026